

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS259

présenté par  
Mme Fabre, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l’alinéa 74, supprimer les mots :

« afin de pouvoir prendre en compte la spécificité des métiers et des besoins de certains secteurs ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec la position adoptée par l’Assemblée nationale en première lecture, cet amendement vise à supprimer la référence spécifique aux métiers et aux besoins de certains secteurs.

Il reviendra à chaque commission paritaire interprofessionnelle régionale d’identifier les projets les plus pertinents en fonction des priorités définies.